CENTRE DE GESTION MULTIPROFESSIONS
DES ALPES-MARITIMES

ASSEMBLEE GENERALE

DU

22 NOVEMBRE 2023

EXERCICE DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

22, av Georges Clemenceau CS 21605 - 06011 NICE Cedex 01
Standard : 04 93 16 19 72 • mail@cgm06.com • www.cgm06.com
Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901. Agréée par M. le directeur des impôts le 25 mai 1977, déclaration d'existence 930 600 553 06

SOMMAIRE

Rapport moral	P 1 à 4
Rapport du Trésorier	P 5 à 7
Rapport du commissaire aux comptes (CAC) sur les comptes annuels	P 8 à 30
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	P 31 à 32
Etats Comptables et Fiscaux	P 33
Nature, périmètre et objet du centre	P 34 à 35
Règles et Méthodes Comptables	P 36 à 37
Budget 2023	P 38 à 40
Bilan	P 41 à 42
Variation des fonds propres	P 43
Compte de Résultat	P 44 à 45
Charges à payer	P 46
Produits à Recevoir	P 47
Immobilisations	P 48
Amortissements	P 49
Provisions inscrites au Bilan	P 50
Etat des échéances des Créances et Dettes	P 51
Variation des fonds dédiés	P 52

Effectif moyen P 53

Engagements financiers P 54

Dettes garanties par des Sûretés réelles P 55

Proposition d'affectation du résultat P 56

Rapport moral 2023

Chers membres de notre association,

C'est avec une profonde gratitude que je m'adresse à vous en tant que présidente de notre association, une fonction que j'ai le privilège d'occuper depuis un an.

Durant cette période relativement courte, notre équipe a accompli des pas significatifs afin de répondre aux évolutions des textes et s'adapter aux besoins de nos adhérents.
Je souhaiterais partager avec vous quelques points clés de notre engagement et des développements majeurs.

Engagement envers la Sécurisation de la Fiscalité :

Nous tenons tout d'abord à rappeler notre engagement constant à sécuriser la fiscalité de nos adhérents.
Une action qui reste au cœur de notre mission avec nos travaux historiques, mais aussi maintenant, avec un volet prévention en réalisant un Examen de Conformité Fiscale (ECF).

Les avantages de ce dernier ?
C'est un outil qui accroit la sécurisation fiscale et juridique, et permet de supprimer les pénalités en cas de rectification.
De plus, avec notre fédération nous avons inclus dans cette prestation pour plus de sérénité, des services associés :

- une assurance "honoraires en cas de contrôle fiscal",
- un Dossier de performance,
- et l'accès à un fichier « ventes de fonds ».

La suppression d'un avantage fiscal important « La non-majoration des revenus de 25 % » a été une difficulté à laquelle nous avons dû faire face.

En effet, cela a conduit à la perte de certains adhérents, mais nous sommes déterminés à trouver des alternatives pour continuer

à soutenir nos membres dans leurs défis d'entrepreneurs et développer d'autres produits pour attirer de nouveaux adhérents.

Les avantages qui perdurent :

En dépit de ces défis, je tiens à souligner que de nombreux avantages perdurent en 2023 pour tous nos adhérents : la prévention fiscale, l'aide à la gestion, l'information, la formation… Nous restons engagés à vous offrir un soutien complet.

De plus, une réduction d'impôt pouvant atteindre 915 euros est toujours possible, pour les entreprises individuelles ou les sociétés unipersonnelles, relevant normalement du régime micro-entreprises et ayant opté pour un régime réel d'imposition.

Élargissement des Services et des Formations :

Notre équipe composée de 14 collaborateurs et 12 administrateurs travaille activement pour offrir de nouveaux produits complémentaires visant à mieux accompagner les entrepreneurs adhérents.

Des formations et des conférences enrichissantes, vous sont proposées, avec une volonté de développer notre offre, tant sur les thèmes que sur les méthodes et moyens pédagogiques : formation en journée, soirée, présentiel, Visio, phygital learning, asynchrone et même des sessions en intra-entreprise pour répondre à des besoins plus spécifiques.

D'ailleurs, je suis ravie de vous informer que notre service formation a été évalué au cours de son « audit de surveillance » dans le cadre de la certification Qualiopi, et a obtenu le maintien de sa certification sans aucune non-conformité.

Cela témoigne de notre engagement envers la qualité et l'excellence des services que nous offrons.

Nouveaux Projets pour Mieux Vous Servir :

Nous sommes également ravis de vous annoncer le déploiement de nouveaux produits pour mieux servir et accompagner nos adhérents.

Par exemple l'accès à une centrale d'achat avec des tarifs préférentiels pour les achats professionnels et tarifs CSE pour les loisirs va bientôt vous être proposé.
Restez à l'affût de nos actualités !

Nouvelles Offres d'Adhésion et Évolution des Statuts :

Depuis le 22 mars 2023, la DGFIP nous permet d'avoir deux catégories d'adhérents : ceux liés à notre agrément et ceux hors agrément.

Pour répondre à cette possibilité, nous avons créé de nouvelles offres d'adhésion : Agrément, Libre, Auto-entrepreneur.
Nous vous proposons ainsi une évolution de nos statuts en conséquence.
Le montant de la cotisation pour ces deux dernières catégories, a été fixé lors de notre dernier conseil d'administration en date du 25 octobre 2023. Pour les « Libres » le montant est de 210 € pour les « Auto-entrepreneurs » il est de 150 € avec la possibilité d'avoir des options payantes.

Changement de Direction :

Enfin, nous souhaitons vous informer d'un changement au sein de notre association.
Une collaboratrice présente depuis 15 ans et auparavant responsable du service formation Aurélie DHERISSON ORSI, a accepté la responsabilité de la direction générale.

En conclusion, malgré les défis rencontrés, nous restons résolus à poursuivre notre mission : réduire le risque fiscal, soutenir et accompagner nos adhérents dans un monde en constante évolution.

Nous vous sommes reconnaissants de la confiance continue que vous nous témoignez et sommes impatients de continuer à grandir ensemble.

Je vous remercie sincèrement pour votre attention.

Emmanuelle VIANO
Présidente

CENTRE DE GESTION MULTIPROFESSIONS - CGM06
Association régie par la loi de 1901
22 Avenue Georges Clemenceau
06000 NICE

SIRET N° 31275701600026 – NAF : 6920Z

RAPPORT DU TRESORIER
****
Exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée pour :

1° Vous exposer l'activité et les états financiers de l'association au cours de l'exercice écoulé,

2° Soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que l'affectation du résultat.

I- ACTIVITE DE L'ASSOCIATION :

Après le rapport sur l'actualité et les objectifs de notre association par notre Présidente, voici les commentaires portant sur les états financiers du 1er janvier au 31 décembre 2022 et l'appréciation de la situation financière résultant de ces états.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 1 942 734 €.
Le compte de résultat est bénéficiaire de 792 839 €.

II- PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT :

A- LES COMPTES DE L'EXERCICE

1- Le compte de résultat :

Le résultat d'exploitation est en augmentation et atteint le montant de 638 152 € alors qu'il s'élevait à 299 858 € l'exercice précédent.
Cela s'explique notamment par la reprise d'une provision pour risque de cessation d'activité de 616 054 € et d'une provision pour charges d'assemblée générale, pour faire suite aux recommandations de notre Commissaire Aux Comptes.
A la place, une provision pour indemnité de fin de carrière a été constituée pour 173 177 €.

Afin de tenir compte de ses conseils, nous avons retraité également notre placement financier dans le cadre d'un contrat de capitalisation, ce qui nous a amené à constater les intérêts réels depuis sa souscription, et non les intérêts forfaitaires comme nous l'avions fait.

Ainsi, le résultat financier est de 247 273 €.

Le total des produits se monte à 2 866 578 €, alors qu'il était de 2 185 775 € en 2021.

Le total des charges progresse de 86 k€ et s'élève à 2 073 739 € contre 1 987 430 € l'an dernier.
Ceci provient des frais de personnel dont les montants des congés à payer et des RTT au 31/12/2022 ont été revalorisés au réel et avec des taux individualisés plutôt qu'un calcul moyen global, ainsi que la constatation de cotisations douteuses.

Le compte de résultat génère ainsi un bénéfice de 792 839 €, évalué à 198 344 € en 2021.

2- Comparaison entre budget et réel 2022 :

Les charges réelles 2022 sont plus élevées que celles budgétées avec 62 k€ de modifications apportées par la nouvelle méthode d'évaluation des congés et des RTT en fin d'exercice, et celle concernant la dotation d'une provision pour indemnité de fin de carrière à la place de la provision pour risque de cessation d'activité.

Les produits réels 2022 sont plus importants de 725 k€ soit +34%, du fait de la reprise des provisions expliquée dans l'analyse du compte de résultat.

Cela concourt à un résultat net après IS supérieur de plus de 629 k€ comparé à celui du budget.

3- Le bilan :

Le total du bilan s'étoffe de 359 k€ soit de 7 %, avec un montant de 5 546 750 € au 31 décembre 2022.

L'actif s'analyse comme suit :
L'actif immobilisé augmente de 1 467 k€ pour atteindre un montant de 1 534 421 € au 31/12/2022.
Ceci est la conséquence du changement de comptabilisation et d'évaluation du contrat de capitalisation anciennement enregistré dans les valeurs mobilières et remonté pour 2022 dans les immobilisations financières avec la constatation des intérêts courus dans un compte d'immobilisation également.
Par ricochet, l'actif circulant, charges constatées d'avance incluses, se retrouve donc en diminution notable de -1 108 k€.

Les créances clients et comptes rattachés baissent de -96 k€ et s'élèvent à 139 049 €.

Les disponibilités sont de 3 708 968 € contre 3 572 655 € l'an dernier, soit une progression de +4 %, mais le rendement moyen des placements reste faible.

Le passif s'analyse comme suit :
Le résultat de l'exercice 2022 se révélant bénéficiaire de 792 839 €, les capitaux propres voient leur montant augmenter pour atteindre 3 318 300 €.

Les provisions pour risques et charges ne sont plus que de 173 177 € contre 636 054 € l'exercice précédent, soit 463 k€ de moins, variation essentiellement due aux retraitements des provisions initiés par notre CAC.

Le total des dettes est de 2 055 273 € contre 2 026 059 € l'année dernière, avec une prise en compte des avoirs sur cotisations à faire.

Les produits constatés d’avance en légère baisse correspondent aux travaux restant en cours au 31 décembre de l’année.

B- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d’affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 792 839 € au compte « Report à Nouveau ».

NICE, le 03 juillet 2023

Jérémy LACOMBE
Trésorier.

Fabienne FACHE
72 Rue ZA Marcel Finette
05000 PELLEAUTIER

commissaire
aux comptes

CENTRE DE GESTION MULTIPROFESSIONS DES ALPES MARITIMES (CGM 06)

Siège social : 22 Avenue Georges Clemenceau – 06 011 NICE Cedex 1

RCS NICE : 312 757 016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

F.F

CGM 06

Siège social : 22 avenue Georges Clemenceau
06011 NICE CEDEX 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2022

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CGM 06 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Dans notre rapport du 26 octobre 2022 relatif à l'exercice clos au 31/12/2021, nous avions formulé une réserve en raison d'un manque d'informations au titre des créances clients et comptes rattachés ainsi que de provisions pour risques et charges non fondées aux regards des normes comptables en vigueur. Ces éléments ayant été régularisés sur l'exercice, la réserve est levée.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CGM 06 la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

F. F

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents appellent de notre part les observations suivantes :
Le rapport de gestion n'ayant pas été établi, aucune diligence n'a pu être réalisée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

F. F

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GAP, le 18 octobre 2023
Le Commissaire aux comptes
Madame Fabienne FACHE

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours	7 643	7 643		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	486 825	429 580	57 245	63 902
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	2 935		2 935	2 935
Autres titres immobilisés	1 201 000		1 201 000	
Prêts				
Autres	273 241		273 241	846
TOTAL I	**1 971 644**	**437 223**	**1 534 421**	**67 682**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	139 049		139 049	234 775
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	80 481		80 481	75 868
Valeurs mobilières de placement				1 200 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 708 968		3 708 968	3 572 655
Charges constatées d'avance	83 831		83 831	36 593
TOTAL II	**4 012 329**		**4 012 329**	**5 119 891**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**5 983 973**	**437 223**	**5 546 750**	**5 187 574**

© Sage

F.F

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	184 593	184 593
Autres		
Report à nouveau	2 340 868	2 142 523
Excédent ou déficit de l'exercice	792 839	198 344
Situation nette (sous total)	3 318 300	2 525 461
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**3 318 300**	**2 525 461**
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		616 054
Provisions pour charges	173 177	20 000
TOTAL III	**173 177**	**636 054**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 526	139 423
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	306 798	258 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	132 175	1 467
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 556 775	1 626 975
TOTAL IV	**2 055 273**	**2 026 059**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	**5 546 750**	**5 187 574**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 942 734		1 942 734	2 049 404
Chiffres d'affaires nets	**1 942 734**		**1 942 734**	**2 049 404**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			12 000	3 750
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			664 229	129 584
Autres produits			342	42
PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 619 305**	**2 182 780**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			599 555	654 667
TOTAL charges externes :			**599 555**	**654 667**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			43 614	37 589
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			775 994	705 852
Charges sociales			329 566	312 817
TOTAL charges de personnel :			**1 105 560**	**1 018 669**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			29 596	29 732
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				28 175
Dotations aux provisions pour risques et charges			173 177	113 993
TOTAL dotations d'exploitation :			**202 773**	**171 900**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			29 651	97
CHARGES D'EXPLOITATION			**1 981 153**	**1 882 921**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**638 152**	**299 858**

© Sage

F.F

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**638 152**	**299 858**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	39	36
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	247 234	2 959
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	247 273	**2 995**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		17 822
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
.	.	**17 822**
RÉSULTAT FINANCIER	**247 273**	**(14 827)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**885 425**	**285 031**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	92 586	86 687
TOTAL DES PRODUITS	**2 866 578**	**2 185 775**
TOTAL DES CHARGES	**2 073 739**	**1 987 430**
BÉNÉFICE OU PERTE	**792 839**	**198 344**

© Sage

F. F

Nature, périmètre et objet du centre :

Le CGM06 est une association loi 1901.

C'est également un Organisme Mixte de Gestion de Gestion Agréé.

Il a pour objet de fournir à ses adhérents industriels, commerçants, artisans ou agriculteurs les services mentionnés à l'article 371 A de l'Annexe II du Code général des impôts (CGI), dans les conditions prévues par cet article, et à ses adhérents membres de professions libérales et titulaires de charges et offices les services mentionnés à l'article 371 M de l'Annexe II du CGI, dans les conditions prévues par cet article.

Sont visés, notamment :

- les services en matière de gestion dans les domaines de l'assistance technique et de la formation ayant trait au droit, à la fiscalité, à la comptabilité ou à la gestion ainsi qu'une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières.
- les services ou informations qui permettent à ses adhérents, membres de professions libérales et titulaires de charges et offices, de développer l'usage de la comptabilité sous réserve des dispositions de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable et qui leur facilitent l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales.

Ces services sont réservés aux membres adhérents.

Le Centre de Gestion Multiprofessions des Alpes-Maritimes ne peut agir en qualité de mandataire de ses membres Adhérents et, en particulier, présenter pour le compte de ces derniers des réclamations en matière fiscale.

Toute activité d'agent d'affaires lui est interdite.

L'organisme respecte les conditions de seuils fixées à l'article 371 Z ter. Pour l'ouverture ou le maintien de tout Bureau secondaire, le Centre de Gestion Multiprofessions des Alpes-Maritimes respectera les conditions prévues par les articles 371B et 371N et confie à ce Bureau la réalisation des missions en totalité ou en partie.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 5 546 750 € euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 792 839 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 13/05/2022.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Pour respecter les conseils et avis de la CAC, les produits financiers ont été évalués en fonction du réel et non plus sur le forfaitaire comme appliqué jusqu'en 2021.

F. F

De même, les provisions pour cessation d'activité, et celle pour l'Assemblée Générale ont été reprises et n'ont plus lieu d'être.
En revanche, une dotation pour indemnité de départ à la retraite a été constituée, et les congés payés et Rtt restant au 31/12 ont été valorisés au réel.

F. F

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre hormis :

*la suppression d'une provision pour congés payés remplacée par une évaluation au réel, ainsi que la prise en compte des Rtt restant au 31/12/N, comptabilisés dans un compte de personnel charges à payer, sur les conseils de la CAC

*la comptabilisation de notre contrat de capitalisation dans un compte d'immobilisations financières, plutôt qu'en compte de trésorerie, avec la constatation de la plus-value en réel et non plus forfaitaire

*l'enregistrement des rémunérations des formateurs dans un compte de sous-traitance plutôt que dans un compte d'honoraires, suggéré par le trésorier

- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations incorporelles :**
Elles sont constituées de logiciels achetés auprès de prestataires de services et sont amorties sur 3 ans plus un amortissement dérogatoire, résultat de l'application de l'article 236-II du code général des impôts.

b) **Immobilisations corporelles :**
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels informatiques et installations de climatisation	3 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	5 ou 10 ans
- Mobilier	10 ans

c) **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements** :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

d) **Créances** :
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) **Autres réserves :**
Elles correspondent à la réserve des plus-values à long terme libérées de l'impôt (12 326 €) et aux cotisations perçues par le centre pendant ses trois premières années d'existence. Ces cotisations ont été constituées comme un droit d'entrée non imposable à l'impôt sur les sociétés.

f) **Provisions réglementées :**
Les provisions réglementées, quand elles figurent au bilan, concernent les logiciels et représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.
La contrepartie des provisions réglementées est alors inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

g) **Autres provisions pour risques et charges :**
La provision antérieurement constituée d'un montant de 636 054 € a été reprise cette année, suite aux recommandations de la CAC. Cela concernait un risque d'arrêt d'activité pesant sur l'association, ainsi que des charges correspondantes à l'Assemblée Générale tenue sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022. En revanche, une provision pour indemnité de départ à la retraite a été faite.

h) **Dettes :**
Les dettes sont essentiellement à court terme.

F.F

Les charges sociales sur indemnités de congés à payer ne sont pas comptabilisées en provision pour charges mais rattachées aux dettes fiscales et sociales.

i) **Produits constatés d'avance :**
D'un montant de 1 556 775 €, ils représentent les cotisations 2022 correspondant aux travaux restant à effectuer à la clôture de l'exercice.

(Code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

F.F

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	184 593				184 593
Report à nouveau	2 142 523		198 344		2 340 868
Excédent ou déficit de l'exercice	198 344	(198 344)	792 839		792 839
Situation nette	**2 525 461**	**(198 344)**	**991 183**		**3 318 300**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 525 461	(198 344)	991 183		3 318 300

© Sage

F.F

Charges à Payer

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 166
Dettes fiscales et sociales	123 695
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	128 480
TOTAL	**292 341**

© Sage

Produits à Recevoir

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	272 395
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	29 274
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**301 670**

© Sage

F.F

Immobilisations

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	37 480		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**37 480**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	301 311		10 099
Matériel de transport	29 258		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	159 700		13 209
Emballages récupérables et divers	11 129		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**501 398**		**23 308**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 935		
Autres titres immobilisés			1 201 000
Prêts et autres immobilisations financières	846		272 395
TOTAL immobilisations financières :	**3 781**		**1 473 395**
TOTAL GÉNÉRAL	**542 658**		**1 496 703**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		29 837	7 643	
TOTAL immobilisations incorporelles :		**29 837**	**7 643**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers		10 132	301 278	
Matériel de transport			29 258	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		23 634	149 275	
Emballages récupérables et divers		4 115	7 014	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		**37 880**	**486 825**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 935	
Autres titres immobilisés			1 201 000	
Prêts et autres immo. financières			273 241	
TOTAL immobilisations financières :			**1 477 176**	
TOTAL GÉNÉRAL		**67 717**	**1 971 644**	

© Sage

F. F

Amortissements

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	37 480		29 837	7 643
TOTAL immobilisations incorporelles :	**37 480**		**29 837**	**7 643**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	284 258	11 542	10 132	285 667
Matériel de transport	7 006	5 852		12 857
Mat. de bureau, informatique et mobil.	138 270	11 195	23 265	126 200
Emballages récupérables et divers	7 963	1 008	4 115	4 856
TOTAL immobilisations corporelles :	**437 496**	**29 596**	**37 511**	**429 580**
TOTAL GÉNÉRAL	**474 976**	**29 596**	**67 348**	**437 223**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	11 542		
Matériel de transport	5 852		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 195		
Emballages récupérables et divers	1 008		
TOTAL immobilisations corporelles :	**29 596**		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	**29 596**		

© Sage

F. F

Provisions Inscrites au Bilan

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.		173 177		173 177
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	636 054		636 054	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**636 054**	**173 177**	**636 054**	**173 177**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	28 175		28 175	
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**28 175**		**28 175**	
TOTAL GÉNÉRAL	**664 230**	**173 177**	**664 229**	**173 177**

© Sage

F.F

État des Échéances des Créances et Dettes

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	273 241		273 241
TOTAL de l'actif immobilisé :	**273 241**		**273 241**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	130 980	130 980	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	7 623	7 623	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 274	29 274	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	33 941	33 941	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	411	411	
Groupe et associés	9 000	9 000	
Débiteurs divers	232	232	
TOTAL de l'actif circulant :	**211 462**	**211 462**	.
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	83 831	83 831	
TOTAL GÉNÉRAL	**568 535**	**295 293**	**273 241**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	59 526	59 526		
Personnel et comptes rattachés	86 328	86 328		
Sécurité sociale et autres organismes	143 832	143 832		
Impôts sur les bénéfices	9 677	9 677		
Taxe sur la valeur ajoutée	56 207	56 207		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 754	10 754		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	132 175	132 175		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 556 775	1 556 775		
TOTAL GÉNÉRAL	**2 055 273**	**2 055 273**		

© Sage

F. F

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)								
Contributions financières d'autres organismes (1)								
Ressources liées à la générosité du public (1)								
	TOTAL							

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

© Sage

Effectif Moyen

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	4	
Ouvriers	0	
TOTAL	15	

© Sage

FF

Engagements Financiers

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	
TOTAL	

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

© Sage

TF

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	

© Sage

F F

Fabienne FACHE
72 Rue ZA Marcel Finette
05000 PELLEAUTIER

commissaire
aux comptes

CENTRE DE GESTION MULTIPROFESSIONS DES ALPES MARITIMES (CGM 06)

Siège social : 22 Avenue Georges Clemenceau – 06 011 NICE Cedex 1

RCS NICE : 312 757 016

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

F.F

CGM 06

Siège social : 22 avenue Georges Clemenceau
06011 NICE CEDEX 1

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à GAP, le 18 octobre 2023
Le Commissaire aux comptes
Madame Fabienne FACHE

CGM06
22, avenue Georges Clemenceau
06011 Nice Cedex 1
04-93-16-19-72

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2022

© Sage

Téléphone :

Nature, périmètre et objet du centre :
Le CGM06 est une association loi 1901.
C'est également un Organisme Mixte de Gestion de Gestion Agréé.
Il a pour objet de fournir à ses adhérents industriels, commerçants, artisans ou agriculteurs les services mentionnés à l'article 371 A de l'Annexe II du Code général des impôts (CGI), dans les conditions prévues par cet article, et à ses adhérents membres de professions libérales et titulaires de charges et offices les services mentionnés à l'article 371 M de l'Annexe II du CGI, dans les conditions prévues par cet article.
Sont visés, notamment :
- les services en matière de gestion dans les domaines de l'assistance technique et de la formation ayant trait au droit, à la fiscalité, à la comptabilité ou à la gestion ainsi qu'une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières.
- les services ou informations qui permettent à ses adhérents, membres de professions libérales et titulaires de charges et offices, de développer l'usage de la comptabilité sous réserve des dispositions de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable et qui leur facilitent l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales.
Ces services sont réservés aux membres adhérents.
Le Centre de Gestion Multiprofessions des Alpes-Maritimes ne peut agir en qualité de mandataire de ses membres Adhérents et, en particulier, présenter pour le compte de ces derniers des réclamations en matière fiscale.
Toute activité d'agent d'affaires lui est interdite.
L'organisme respecte les conditions de seuils fixées à l'article 371 Z ter. Pour l'ouverture ou le maintien de tout Bureau secondaire, le Centre de Gestion Multiprofessions des Alpes-Maritimes respectera les conditions prévues par les articles 371B et 371N et confie à ce Bureau la réalisation des missions en totalité ou en partie.

Faits caractéristiques de l'exercice :
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 5 546 750 € euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 792 839 euros.
L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
Ces comptes annuels ont été établis le 13/05/2022.

Règles et méthodes comptables :
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.
Pour application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.
Pour respecter les conseils et avis de la CAC, les produits financiers ont été évalués en fonction du réel et non plus sur le forfaitaire comme appliqué jusqu'en 2021.

De même, les provisions pour cessation d’activité, et celle pour l’Assemblée Générale ont été reprises et n'ont plus lieu d’être.
En revanche, une dotation pour indemnité de départ à la retraite a été constituée, et les congés payés et Rtt restant au 31/12 ont été valorisés au réel.

Règles & Méthodes Comptables

CGM06

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre hormis :
*la suppression d'une provision pour congés payés remplacée par une évaluation au réel, ainsi que la prise en compte des Rtt restant au 31/12/N, comptabilisés dans un compte de personnel charges à payer, sur les conseils de la CAC
*la comptabilisation de notre contrat de capitalisation dans un compte d'immobilisations financières, plutôt qu'en compte de trésorerie, avec la constatation de la plus-value en réel et non plus forfaitaire
*l'enregistrement des rémunérations des formateurs dans un compte de sous-traitance plutôt que dans un compte d'honoraires, suggéré par le trésorier
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations incorporelles :**
Elles sont constituées de logiciels achetés auprès de prestataires de services et sont amorties sur 3 ans plus un amortissement dérogatoire, résultat de l'application de l'article 236-II du code général des impôts.

b) **Immobilisations corporelles :**
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels informatiques et installations de climatisation	3 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	5 ou 10 ans
- Mobilier	10 ans

c) **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements** :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

d) **Créances** :
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) **Autres réserves :**
Elles correspondent à la réserve des plus-values à long terme libérées de l'impôt (12 326 €) et aux cotisations perçues par le centre pendant ses trois premières années d'existence. Ces cotisations ont été constituées comme un droit d'entrée non imposable à l'impôt sur les sociétés.

f) **Provisions réglementées :**
Les provisions réglementées, quand elles figurent au bilan, concernent les logiciels et représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.
La contrepartie des provisions réglementées est alors inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

g) **Autres provisions pour risques et charges :**
La provision antérieurement constituée d'un montant de 636 054 € a été reprise cette année, suite aux recommandations de la CAC. Cela concernait un risque d'arrêt d'activité pesant sur l'association, ainsi que des charges correspondantes à l'Assemblée Générale tenue sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022. En revanche, une provision pour indemnité de départ à la retraite a été faite.

h) **Dettes :**
Les dettes sont essentiellement à court terme.

Les charges sociales sur indemnités de congés à payer ne sont pas comptabilisées en provision pour charges mais rattachées aux dettes fiscales et sociales.

i) Produits constatés d'avance :
D'un montant de 1 556 775 €, ils représentent les cotisations 2022 correspondant aux travaux restant à effectuer à la clôture de l'exercice.

(Code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

BUDGET 2023

PRESENTATION :

Le budget qui vous est présenté pour l'année 2023 est établi à partir de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022 et sur une base de 8 500 adhérents. En effet, nous avons estimé une perte de 21% de nos administrés, en raison de l'environnement économique, mais aussi fiscal avec la suppression d'un de nos avantages fiscaux, la non-majoration des revenus de 25%.

Aussi, nous avons revu à la baisse nos charges de 7% sur des postes où des économies sont possibles tout en poursuivant nos efforts de développement de nouveaux services pour pérenniser le CGM06.

Les produits sont quant à eux budgétés à –29 % pour 2023, diminution essentiellement due au nombre prévu de cotisations.

Des lignes détaillées apparaissent dans le budget pour mettre en exergue les nouveaux produits proposés par le CGM06.

Le résultat resterait bénéficiaire de 163 k€.

Budget 2023

Charges en €	BUDGET 2023
Nbre de cotisations encaissées	8 500
ACHATS NON STOCKES	96 170
[60]	
Honoraires formateurs suppltaires (+de F°)	12 950
SERVICES EXTERIEURS	
Charges de domiciliation	170 990
[613200+614000+615502+615512+616004]	
Nettoyages loc. salles	500
Autres	139 410
[61]	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
Interim, honoraires divers	20 090
[621100+622602+622610+622800+622810+622820]	
Imprimés,pub.,dons	76 620
[623]	
Déplacts, réceptions	39 410
[625100+625110+625700+625705+625707+625710]	
Réceptions suppltaires sces loc. salles	480
Timbres et télécom.	67 440
[626100+626110+626200+626210]	
Trspts,sces bq,cotis.,concours	38 070
[624+627+628]	
IMPOTS et TAXES	37 220
[63]	
CHARGES DE PERSONNEL	
Rémunérations	762 690
[641-641410]	
Cotisations sociales	349 680
[645+647+641410]	
AUTRES CH.GESTION COUR.	310
[65]	
CHARGES FINANCIERES	0
[66]	
DOT.AMORTISSEMENTS	24 110
[681100]	
DOTATION AUX PROVISIONS	8 650
[681500+681700]	
TOTAL CHARGES	1 844 790

Budget 2023

Produits en €	BUDGET 2023
Nbre de cotisations encaissées	8 500
COT. DE L'EXERCICE	1 620 410
[706200]	
COT.N-1	8 320
[706230]	
COT.N-2	0
[706240]	
COT.N-3	0
[706250]	
TRAVAUX S/COT.N-1	1 556 780
[706200]	
TRAVAUX S/COT.N	-1 244 910
[706200]	
STAGES DE FORMATION	16 990
[706300+706330]	
Formations suppltaires	**49 770**
SUBVENTION	0
[740000]	
PRODUITS FINANCIERS	32 490
[76]	
REPRISE S/Ats et PROVISIONS	0
[781100+781500+781700]	
AUTRES PRODUITS	360
[708800+758000]	
Locations de salles	**3 600**
Vtes DPS	**8 330**
Vtes ECF	**4 170**
Vtes service Formation	**3 500**
TRANSFERT DE CHARGES	0
[791]	
TOTAL PRODUITS	**2 059 810**
TOTAL CHARGES	**1 844 790**
RESULTATS	
Résultat exceptionnel	0
RESULTAT AVANT IS	215 020
RESULTAT FISCAL	226 460
IMPÔT S/LES SOCIETES	52 220
RESULTAT NET COMPTABLE	**162 800**

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours	7 643	7 643		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	486 825	429 580	57 245	63 902
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	2 935		2 935	2 935
Autres titres immobilisés	1 201 000		1 201 000	
Prêts				
Autres	273 241		273 241	846
TOTAL I	**1 971 644**	**437 223**	**1 534 421**	**67 682**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	139 049		139 049	234 775
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	80 481		80 481	75 868
Valeurs mobilières de placement				1 200 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 708 968		3 708 968	3 572 655
Charges constatées d'avance	83 831		83 831	36 593
TOTAL II	**4 012 329**		**4 012 329**	**5 119 891**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**5 983 973**	**437 223**	**5 546 750**	**5 187 574**

© Sage

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	184 593	184 593
Autres		
Report à nouveau	2 340 868	2 142 523
Excédent ou déficit de l'exercice	792 839	198 344
Situation nette (sous total)	3 318 300	2 525 461
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**3 318 300**	**2 525 461**
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		616 054
Provisions pour charges	173 177	20 000
TOTAL III	**173 177**	**636 054**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 526	139 423
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	306 798	258 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	132 175	1 467
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 556 775	1 626 975
TOTAL IV	**2 055 273**	**2 026 059**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	**5 546 750**	**5 187 574**

© Sage

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	184 593				184 593
Report à nouveau	2 142 523		198 344		2 340 868
Excédent ou déficit de l'exercice	198 344	(198 344)	792 839		792 839
Situation nette	**2 525 461**	**(198 344)**	**991 183**		**3 318 300**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 525 461	(198 344)	991 183		3 318 300

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 942 734		1 942 734	2 049 404
Chiffres d'affaires nets	**1 942 734**		**1 942 734**	**2 049 404**

Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	12 000	3 750
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	664 229	129 584
Autres produits	342	42
PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 619 305**	**2 182 780**

CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises [et droits de douane]		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		
Autres achats et charges externes	599 555	654 667
TOTAL charges externes :	**599 555**	**654 667**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	43 614	37 589
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	775 994	705 852
Charges sociales	329 566	312 817
TOTAL charges de personnel :	**1 105 560**	**1 018 669**
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	29 596	29 732
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		28 175
Dotations aux provisions pour risques et charges	173 177	113 993
TOTAL dotations d'exploitation :	**202 773**	**171 900**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	29 651	97
CHARGES D'EXPLOITATION	**1 981 153**	**1 882 921**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**638 152**	**299 858**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CGM06

Période du	01/01/22	au	31/12/22
Edition du	12/10/23		
Devise d'édition	EUR		

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**638 152**	**299 858**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	39	36
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	247 234	2 959
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	247 273	**2 995**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		17 822
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		17 822
RÉSULTAT FINANCIER	**247 273**	**(14 827)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**885 425**	**285 031**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	92 586	86 687
TOTAL DES PRODUITS	**2 866 578**	**2 185 775**
TOTAL DES CHARGES	**2 073 739**	**1 987 430**
BÉNÉFICE OU PERTE	**792 839**	**198 344**

© Sage

Charges à Payer

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 166
Dettes fiscales et sociales	123 695
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	128 480
TOTAL	**292 341**

© Sage

Produits à Recevoir

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	272 395
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	29 274
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**301 670**

© Sage

Immobilisations

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	37 480		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**37 480**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	301 311		10 099
Matériel de transport	29 258		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	159 700		13 209
Emballages récupérables et divers	11 129		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**501 398**		**23 308**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 935		
Autres titres immobilisés			1 201 000
Prêts et autres immobilisations financières	846		272 395
TOTAL immobilisations financières :	**3 781**		**1 473 395**
TOTAL GÉNÉRAL	**542 658**		**1 496 703**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		29 837	7 643	
TOTAL immobilisations incorporelles :		**29 837**	**7 643**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers		10 132	301 278	
Matériel de transport			29 258	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		23 634	149 275	
Emballages récupérables et divers		4 115	7 014	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		**37 880**	**486 825**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 935	
Autres titres immobilisés			1 201 000	
Prêts et autres immo. financières			273 241	
TOTAL immobilisations financières :			**1 477 176**	
TOTAL GÉNÉRAL		**67 717**	**1 971 644**	

© Sage

Amortissements

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	37 480		29 837	7 643
TOTAL immobilisations incorporelles :	**37 480**		**29 837**	**7 643**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	284 258	11 542	10 132	285 667
Matériel de transport	7 006	5 852		12 857
Mat. de bureau, informatique et mobil.	138 270	11 195	23 265	126 200
Emballages récupérables et divers	7 963	1 008	4 115	4 856
TOTAL immobilisations corporelles :	**437 496**	**29 596**	**37 511**	**429 580**
TOTAL GÉNÉRAL	**474 976**	**29 596**	**67 348**	**437 223**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	11 542		
Matériel de transport	5 852		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 195		
Emballages récupérables et divers	1 008		
TOTAL immobilisations corporelles :	**29 596**		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	**29 596**		

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.		173 177		173 177
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	636 054		636 054	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**636 054**	**173 177**	**636 054**	**173 177**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	28 175		28 175	
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**28 175**		**28 175**	
TOTAL GÉNÉRAL	**664 230**	**173 177**	**664 229**	**173 177**

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

CGM06

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	273 241		273 241
TOTAL de l'actif immobilisé :	**273 241**		**273 241**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	130 980	130 980	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	7 623	7 623	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 274	29 274	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	33 941	33 941	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	411	411	
Groupe et associés	9 000	9 000	
Débiteurs divers	232	232	
TOTAL de l'actif circulant :	**211 462**	**211 462**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	83 831	83 831	
TOTAL GÉNÉRAL	**568 535**	**295 293**	**273 241**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	59 526	59 526		
Personnel et comptes rattachés	86 328	86 328		
Sécurité sociale et autres organismes	143 832	143 832		
Impôts sur les bénéfices	9 677	9 677		
Taxe sur la valeur ajoutée	56 207	56 207		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	10 754	10 754		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	132 175	132 175		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 556 775	1 556 775		
TOTAL GÉNÉRAL	**2 055 273**	**2 055 273**		

© Sage

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 12/10/23
Devise d'édition EUR

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)								
Contributions financières d'autres organismes (1)								
Ressources liées à la générosité du public (1)								
	TOTAL							

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

© Sage

Effectif Moyen

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	4	
Ouvriers	0	
TOTAL	15	

© Sage

Engagements Financiers

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	
TOTAL	

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

© Sage

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

CGM06

Période du	01/01/22	au 31/12/22
Edition du	12/10/23	
Devise d'édition	EUR	

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	

© Sage

Proposition d'affectation du résultat :

Rappel: composition des capitaux propres.

Autres réserves	184 593
Report à nouveau	2 340 868
Résultat de l'exercice	792 839
Provisions règlementées (amort. dérogatoires)	0
Total	**3 318 300**

Proposition :

Nous vous proposons de porter le résultat de l'exercice en report à nouveau.
Les différents postes des capitaux propres s'établiraient alors à :

Autres réserves	184 593
Report à nouveau	3 133 707
Résultat de l'exercice	/
Provisions règlementées (amort. dérogatoires)	0
Total	**3 318 300**